FLASH BACK !

MédiaChartres avait relevé dans le Quotidien local, en date du **16/11/22**, un article qui pouvait laissé « **dubitatif** » et « **perplexe**« , en voici la (les) raison (s) !

(extrait) – Les agents de la police municipale de Chartres ont procédé à des contrôles, assortis d'une verbalisation systématique, pour l'infraction constatée en matière de **non-respect de la réglementation du transit des plus de 10 tonnes dans la ville.**
La **police municipale de Chartres** poursuit ses opérations de contrôles à destination des transporteurs en transit qui ne respectent pas le contournement de la ville en empruntant la rocade, et préférant traverser la commune.

Depuis le début du mois de novembre, les forces de l'ordre ont ainsi intercepté six routiers en infraction alors qu'ils circulaient sur des avenues. Les chauffeurs concernés ont reçu une contravention de 135€.

La **police municipale** espère que l'information circulera dans l'univers des transporteurs. « **Ces types de contrôles vont se poursuivre régulièrement**« .

Ou en sont, à ce jour, les « bonnes intentions » ?

Rien n'a vraiment changé, un balai incessant de PL circules régulièrement en ville. La faute (en grande partie), aux chantiers et promotions immobilières, dans **Chartres** aujourd'hui.

MédiaChartres rappel (accessoirement) que, **« la loi est la même pour tous »**.

Le domaine public fait régulièrement l'objet de travaux, l'obtention d'une autorisation de voirie délivrée par le Maire est nécessaire avant tout chantier. Il en est de même pour les occupations temporaires du domaine public routier, cette dernière doit être, OBLIGATOIREMENT affiché VISIBLEMENT.

Pour en savoir plus:

http://www.laviedesreseaux.fr/Consultez-nos-themes-reseaux/Aut

res/Les-arretes-et-autorisations-de-voirie-definition-et-legislation2

Alexandra Simoni

Quelques infractions: (extrait des archives)

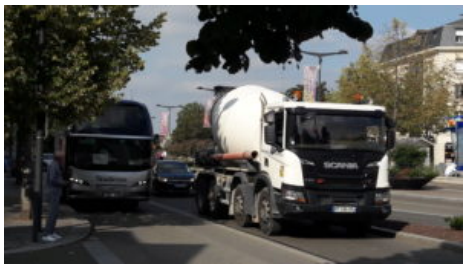

et des centaines d’autres …

LES CHANCEUX 3 (et dernier)

MédiaChartres soutien le monde médical

Troisième volet:

MédiaChartes termine le chapitre « **chanceux** » en prenant pour exemple, un artisan local, spécialisé dans la restauration immobilière (…)

Régulièrement affiché sur les échafaudages de restaurations d'habitations, en Loi « **ORI** » l'artisan est l'un des seuls, à bénéficier de l'indéfectible soutient de la **Mairie** et à êtres référencé par **S**es **SEMs** locales (satellite, bras ouvriers et CA de la Mairie). Un jonglage de chantier en chantier (avec une équipe restreinte), mais une flotte de véhicules toujours grandissante (?)

https://outil2amenagement.cerema.fr/l-operation-de-restauration-immobiliere-ori-r801.html

Du neuf à l'ancien, l'irrémédiable chute !

https://www.tf1info.fr/immobilier/video-tf1-maisons-individuelles-plebiscitees-par-les-francais-elles-sont-devenues-quasiment-inaccessibles-2254501.html?utm_term=Autofeed&utm_medium=Social&utm_source=Facebook&Echobox=1681850480&fbclid=IwAR0VzS4gw3Q1ddF4UNlMVCFZ1RDyU-6t_pGfoEilmZnp4XfFG0gdbr1RDz0#xtor=CS1-1-%5BEchobox%5D

Chartres: Depuis des années, les publications de mises en « **loi ORI** » se multiplient sur la Ville et l'Agglo, la vétusté et le réchauffement climatique accentuant le phénomène de détérioration des bâtisses. Des mises en chantier et des placements en sécurisation, empêchent les riverains de

circuler normalement, parfois, **pendant … des années !**

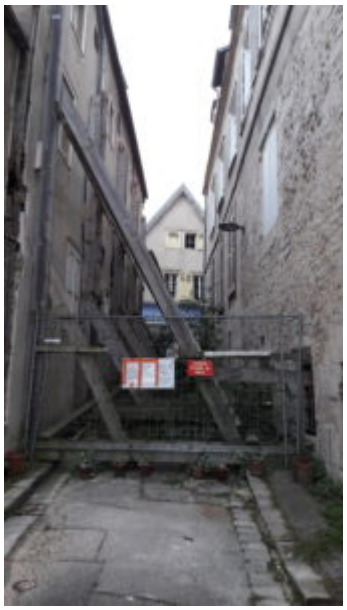

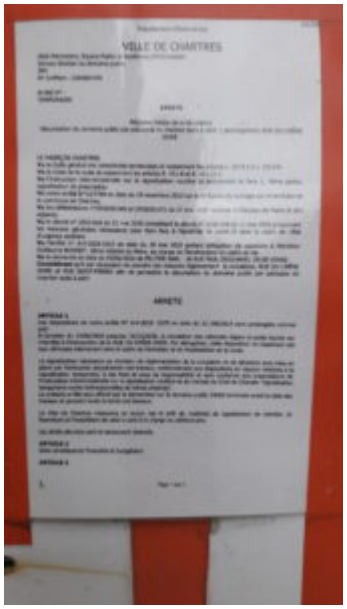

VILLE DE CHARTRES

ARRETE

© MédiaChartres

29 12 2021

Un chantier situé rue **St Pierres/Chêne doré** à Chartres, en est le **parfait exemple**. La rue est barrée depuis **… 5 ans** (+/-) par un arrêté émanent des services compétents de la Mairie, **mais ….** le bénéficiaire à juste « **oublié** » que l'arrêté à une durée limitée dans le temps, et celui de la rue du **Chêne Doré** (comme d'autres) est périmé depuis **… 2020** ? Il appartient au pétitionnaire de veiller à ce « **détail** » et de faire prolonger la validité de l'autorisation, à défaut, **il est en infraction**

Les services municipaux (**police**) assument et tolèrent avec bienveillance, cette **infraction à durée illimitée.**

Le contrevenant et ses sous traitants, s' arrogent tous les jours, le droit de **stationner illégalement** en laissant comme signature, **l'huile coulant des véhicules sur la chaussée !**

Situation inadmissible, pour ceux qui se font verbaliser où vont en fourrière tous les jours, dans les rues de Chartres.

constaté: (avantages/infractions)

1- Mairie et « **ORI**« en passant par les **SEMs**: plus d'appel d'offre, permis et autorisations (divers) accordés d'office, contrôle inexistant, financements « **privés** » (surtout de transparence), infractions au code de la route et du travail, occupations et dégradations de l'espace public sans titre etc.

2- la loi: poids lourds en zone interdite au plus de 3,5 tonnes, dépôts de bennes, personnel sans casque, occupation illicite de l'espace public etc.

© MédiaChartres

La loi (pour rappel) est, et doit être la même pour TOUS, aucun passe-droit où privilège n’est admissible, où tombe de facto, sous le coût du délit de favoritisme Code pénal Article 432-14

http://www.justice.gouv.fr/art_pix/scpc2002-5.pdf

De plus, d’après les professionnels contactés par **MédiaChartres**, il aurait été plus rapide, et surtout moins onéreux de reconstruire à l’identique, plutôt que de vouloir s’acharner à restaurer (même en secteur sauvegardé) ! **Une logique, qui n’en n’a pas …**

Un éclairage indispensable, sur la vie au quotidien des « backstages » !

Clara Hirch

LES CHANCEUX … (2)

MédiaChartres soutien le monde médical

Deuxième volet:

MédiaChartres poursuit son enquête, sur les raisons qui pousse les collectivités locales à la bétonisation (urgente) des Villes.

Il faut repartir en **1981**, avec l'avènement de la loi de décentralisation (dite, **loi Defferre**):

https://www.vie-publique.fr/eclairage/38438-les-lois-defferre-premieres-lois-de-decentralisation

et plus tard, suite à une consultation nationale en **2019**, « **l'évolution** » de [cette] dernière, promulguée le **21/02/2022**

https://www.vie-publique.fr/loi/279815-loi-3ds-decentralisation-deconcentration-collectivites-locales

Résumé: L'état offre aux collectivités locales, des compensassions pour faire « **passer** » les nouvelles servitudes et manques à gagner Il ferme les yeux sur le développement des **SEMs**, **SPLs** et **autres entités**, placées sous le contrôle des communautés de communes où des Mairies, créant ainsi, des « **entorses** » au droit Français (mais, tolérées) **…** faute de mieux. Une sorte de contrat « **donnant/donnant** » !

https://www.societe.com/societe/chartres-developpements-immobi

liers-806220091.html

signer ici !

Il se crée ainsi, en France, de nombreux **conflits d'intérêts**, comme la gestion des « **annexes** » par des conseillers (es) municipaux (les), sans que **PERSONNE** ne s'offusque … les services de l'État compétents étant « **appelés** » à regarder

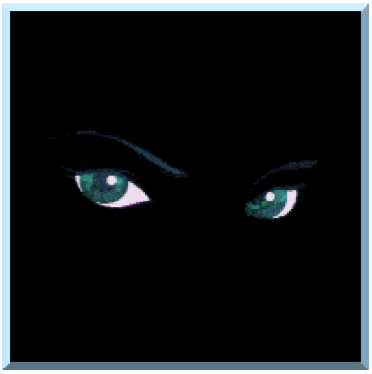

ailleurs.
https://books.openedition.org/putc/724

À la demande des dirigeants (tes) des satellites des Mairies ou de l'Agglo, il est accordé sans aucune restriction: des occupations d'espaces Public, des permis de démolition et de construire (à soit même), des révisions du PLU (plan local d'urbanisme) etc … sans **AUCUN** contrôle !

Et même un **BONUS** au tableau, concernant l'obligation de: » **Transparence de la vie publique et lobbying**«

Les **obligations déclaratives des élus locaux auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP**) sont … allégées (?) https://www.hatvp.fr/

Chacun est désormais libre et « **Prophète en sa Ville**« . Il peut conduire la politique qu'il entend ! Même si elle est destructrice, pas « **vraiment légale** » et sujet à questions.

https://www.bing.com/videos/search?q=loi+de+d%c3%a9centralisation&docid=603507363984842607&mid=652B8E7345BD12B72B7A652B8E7345BD12B72B7A&view=detail&FORM=VIRE

À ce jour, il n'est toujours pas envisagé par les autorités, de saisir le législateur, afin de mettre de l'ordre et réglementer cette **situation d'exception Franco/Français.**

La justice va t'elle reprendre la main (?)

MédiaChartres prolonge le sujet, avec à venir et en ligne de mire, des exemples concrets.

Sylvie Muller

LES « CHANCEUX » …

MédiaChartres soutien le monde médical

Premier volet:

Dans le dédale de la **jungle** des **promotions immobilières de Chartres**, MédiaChartres à « **essayé** » de comprendre, **pourquoi et comment**, un « **CLUB** » de Sociétés et d'Artisans étaient présents, sur tous les chantiers ?

Pourtant, les prétendants ne manquent pas, serait-il alors possible que ce « **CLUB** » (très fermé), face payer un « **droit d'entrée** » et peut être même, une (des) « **cotisation** » régulière où ponctuelle, et si oui, **de combien, sous quelle forme et à destination**

… de qui ?

Les ***membres*** bénéficient de conditions particulières, d'innombrables avantages, de dérogations (lois), de bienveillance/tolérance, de protections multi-services et de nombreux autres privilèges […] appelés ordinairement, « **SERVICES** ».

Ils sont référencés, et à ce titre, bénéficient des faveurs du contrat du « **CLUB** » !

Supervisés par: la Mairie, l’Agglo et … quelques représentants de l’État, les ***adhérents*** se sentent totalement protégés, et à ce titre se permettent tout les débordements possibles, sans aucun complexe où retenue !

Il pourtant de notoriété publique, que le large secteur du **BTP**, est l’un plus gros vecteur de blanchiment d’argent, mais également, le plus gros employeur de travail dissimulé (infractions au du code du travail), du non respect des droits de l’homme (à l’égard des employés détachés), et d’un grand nombres d’autres irrégularités.

https://monimmeuble.com/actualite/blanchiment-dargent-limmobilier-est-un-secteur-a-risque

https://doc.cncc.fr/docs/analyse-sectorielle-des-risques/attac

hments/asr2019

https://www.economie.gouv.fr/tracfin

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006418331

Est-il possible, de parler dès lors et en droit, de « *complicités* » ?

de part de nombreux points importants, où les contrôles brillent par leur absence !

MédiaChartres va détailler (en plusieurs volets) la schématique et les différents circuits.

Alice Cellier

L'HEURE DU CHOIX !

MédiaChartres soutien le monde médical

Concernant les « **futurs projets d'aménagements du parvis de la Cathédrale de Chartres** », par le **Maire** et son équipe**, et après l'idée de transformer le jardin de l'évêché en parking privé […],** il semble que l'envie de modifier le parvis soit toujours d'actualité et bien encrée, dans la tête de l'élu !

MédiaChartres, reviens sur le derniers **CM** (conseil municipal) et l'adoption, par une partie de ce dernier, du budget primitif de la Ville. Ou il figure (en autre) le montant d'une dette « **maitrisée** » sur 10 ans, de **125,6 M€** (?) soit le double des Villes identiques à l'échelle Nationale !

Question: à partir de quel montant et sûr quels critères, une dette est, où n'est « plus maitrisée » ?

https://www.vivapp.live/fr/8-videos/9-lecteur/318-conseil-municipal-ville-de-chartres-avril-2023/

– Maîtriser les dettes : Cela commence par une **évaluation et recherche des causes** Le plus important dans une situation de malendettement est d'**agir vite**. Ne pas attendre que la situation s'aggrave pour prendre les choses en main […]

Info +: pour les particuliers, le taux d'endettement maximal est (en théorie) pour **2023,** de un tiers des revenus, soit **33 %,** (la limite recommandée par le **HCSF** (Haut Conseil de stabilité financière) étant **35 %** de taux d'effort).

https://www.economie.gouv.fr/hcsf

Revenons, à l'épineux projet du parvis qui devrait coûter au final **18 M€** (?) d'ici 2 ans**, pour transformer …**

ceci en cela

Dans l'attente du feu vert de la **CNPA** (commission nationale du patrimoine et de l'architecture)

https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Monuments-Sites/Acteurs-metiers-formations/Les-commissions/La-Commission-nationale-du-patrimoine-et-de-l-architecture

MédiaChartres à découvert, que le **Sénateur d'Eure et Loir, M. Albéric de Montgolfier** est membre titulaire et … **Président de cette commission** (**ce qui soulève, des lors, des points importants d'interrogations**) !

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046589052

et également:

___sources
https://www.senat.fr/senateur/de_montgolfier_alberic08011m.html
pour mémoire
https://fr.wikipedia.org/wiki/Cumul_des_mandats_en_France
La proportion de députés ayant au moins un mandat local en 2011 était la suivante selon une étude de Laurent Bach[40] :

États-Unis (fédéral)	Royaume-Uni	Italie	Espagne	Allemagne (fédérale)	Suède	France

0 %	3 %	7 %	20 %	24 %	35 %	83 %

Mandats locaux: M. Albéric De Montgolfier (à ce jour)

Conseiller municipal de Terminiers (28) et autres fonctions (nationales)

- Membre du collège consultatif de la commission du fonds pour le développement de la vie associative
- Membre de la Commission départementale de répartition des crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux
- **Membre et Président de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture**
- Membre de l'**Assemblée des départements de France**

Fonctions antérieures (rappel)

- Membre de la Délégation sénatoriale à la prospective
- **Président du conseil Départemental d'Eure et Loir**
- **Président du conseil général d'Eure-et-Loir**
- **Président de la Communauté de communes de la Beauce d'Orgères**
- Membre du Comité consultatif de la **législation et de la réglementation financière**
- Membre du Comité national d'orientation de la **SA BPI Groupe**
- **Membre du Conseil d'administration de l'Établissement public de financement et de restructuration**
- **Membre du Conseil de l'immobilier de l'État https://www.economie.gouv.fr/cie**

Une proximité qui pose questions, dans la réponse et sûr l'aval de la commission !

– Le Maire de Chartres et M. Albéric De Montgolfier –

Contre « l’artficialisation des sols« , une priorité du gouvernement:

https://www.cerema.fr/fr/actualites/desimpermeabilisation-renaturation-sols-serie-fiches-du

Une pétition circule sur le net, contre le projet du Maire, de bétonisation du parvis de la Cathédrale de Chartres:

https://www.change.org/p/les-chartrains-contre-le-projet-du-clo%C3%AEtre-notre-dame-chartres

MédiaChartres va suivre très attentivement, la suite du dossier.

Le projet:

Martine Leroy

PÂQUES

MédiaChartres soutien le monde médical

Pour le long ***week-end de Pâques***, **MédiaChartres** se penche sur le chocolat et « **ses** » dérivés …

Tradition, le -chocolat de Pâques- est une institution en France.

https://actu.fr/centre-val-de-loire/arcisses_28236/paques-2023-dans-les-coulisses-de-la-fabrication-des-chocolats_58729966.html

Mais produire du **BON chocolat**, n'est pas anodin, et la fabrication est très encadrée:

– En France, les produits de cacao et de chocolats sont réglementés par deux décrets : **le décret n°76-692 du 13 juillet 1976** modifié par **le décret n°2003-702 du 29 de juillet 2003**, dit décret « **Cacao-Chocolat** », qui transcrit en droit français la **directive européenne n°2000/36/CE**.

Côté prix, voici ce qu'il faut retenir, **source:** Confédération des chocolatiers et confiseurs de France**. Les prix devraient augmenter en 2023 de 5% en moyenne, avec sans aucun doute une hausse plus marquée pour les chocolats artisanaux et inférieure pour les chocolats industriels.** Une augmentation proche voire inférieure à l'inflation, **la hausse des prix en France a atteint 5,3% en mars 2023 selon l'Insee.**

La **star** incontestée du **chocolat** de **Pâques**, reste (avec le lapin, l'œuf, et la cloche) **la poule** !

Il existe des « **nids de poule** » pour les cacher, et pas seulement dans les parcs et jardins …

Les routes françaises regorgent de ces véritables pièges, extrêmement dangereux !

https://actu.fr/occitanie/montpellier_34172/herault-a-paques-les-motards-deposeront-des-oeufs-dans-les-nids-de-poule_58678766.html

Que dit la loi: « **Nid de poule**« , quelles responsabilités en cas d'accident ?

Il faut savoir que d'une manière générale, **l'État et les collectivités sont responsables des accidents qui résultent d'un « défaut d'entretien normal » des édifices dont ils sont**

propriétaires. **Une commune peut être poursuivie pour défaut d'entretien normal** qui, selon une jurisprudence, constante, est une anomalie de l'ouvrage excédant celle à laquelle tout usager doit être en mesure de faire face par ses propres moyens. Ainsi, une commune commet une faute engageant sa responsabilité si, par exemple, elle s'abstient de poser un panneau réglementaire indiquant aux usagers le rétrécissement d'une voie (**CE, 29 mai 1968, Gillas : Rec. CE 1968, p. 378**).

Puisque le défaut de la route est présumé, le conducteur n'a pas à le démontrer…. du moins, en principe. En effet, **c'est à l'usager de démontrer et prouver la matérialité des trous ou nids de poules**. Il doit lui-même établir que ceux-ci sont la cause du dommage qu'il a subi. Pour que la responsabilité soit clairement établie, il est impératif de recueillir un maximum de témoignages, d'attestations, de photographies de bonne qualité, voire de faire constater par un huissier de justice l'état d'une chaussée (C**AA Bordeaux 7 avril 2016 n° 14BX02545**).

- Une fois cette exposition faite, le gestionnaire de la voie mis en cause (**DIR, DDE, commune, société d'autoroute…**) doit prouver qu'il a entretenu normalement la route. Pour cela, il doit montrer les documents ordonnant la mise en sécurisation, la présence des panneaux de signalisation indiquant « Trous en formation »…
  Si l'autorité compétente démontre qu'elle a répondu à ses obligations de mise en sécurité de la voie publique, elle peut alors être exonérée de sa responsabilité.

- ***Pour conclure*: La mise en œuvre judicieuse de la notion d'entretien normal peut venir à bout des «*nids de poule*» mais peut contraindre une collectivité à réaliser des travaux plus importants de viabilité.**
  Enfin, si l''usager de l'ouvrage peut obtenir réparation pour défaut d'entretien normal (régime de faute présumée),

le tiers bénéficie d'un régime de responsabilité sans faute.

- **MédiaChartres vous souhaite de joyeuses Pâques.**
-

Sylvie Muller

ET LE GAGNANT EST …

MédiaChartres soutien le monde médical

Comme chaque année, **MédiaChartres** à décerné à l'unanimité, son trophée « **le pouce d'Or** » ! Et cette année, le grand gagnant est … **le Maire de Luisant, pour sa grande campagne de**

« bétonisation » tous azimuts de la Ville, bravo !

vraiment ?

Il faut bien reconnaître, que se donner tant de « **mal** » pour défigurer la Ville, méritait bien une reconnaissance !

-Mairie de Luisant-

Après le « ***cœur de ville*** » (terme déjà et souvent, entendu ailleurs …) les anciens locaux de l'usine **Faucheux** et l'ex emplacement du magasin **Leclerc,** ont étés transformés en terrain de jeux, pour promoteurs insatiables et toupies de bétons à toutes heures, laissant libre court à une urbanisation débridée et sans aucun complexe, du style **« citées de relogements d'après guerre ».** **https://books.openedition.org/igpde/1764**

Sous l'emprise d'une compétition où la totale domination de

CHARTRES MÉTROPOLE **(?)**

dans les deux cas, le Maire à cédé aux chants des sirènes, pour quelles raisons ?

Que nous réserve encore, la municipalité ?

Avec MédiaChartres prochainement la suite sur le « sujet ».

La rédaction

REBONDISSEMENT …

MédiaChartres soutien le monde médical

Rebondissement dans l'affaire révélée cet été, par notre confrère **d'FR3 Centre,** concernant le **Maire de Chartres** et un marché Public passé avec **son gendre,** pour une somme dépassant **le million d'euros,** MédiaChartres se fait (écho) de sa dernière révélation.

https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/chartres/info-france-3-le-maire-de-chartres-jean-pierre-gorges-dans-le-collimateur-d-anticor-2743870.html

Résumé: par MédiaChartres

Une « **affaire** » qui débute le Printemps dernier, lors d'une altercation à la terrasse du bar de la fille du Maire de Chartres (place Billard), entre l'élu et le référent départementale de l'association **Anticor**.

Lors d'une récente interview, il nous précisait que le Maire accompagné de l'un de ses ex-gendre, l'avait durement apostrophé pour lui reprocher de « **fouiner** » d'un peut trop prés dans les dossiers de la Mairie !

Des menaces physiques auraient mêmes étés proférées, par le groupe, à l'encontre du représentant d'**Anticor** ?

Contre la corruption
Pour l'éthique en politique
anticor

https://www.anticor.org/

Le responsable du 28 à ensuite été convoqué (**8/10**) jours plus tard, au **commissariat de Police d'Orléans** (?) pour une audition, suite au dépôt de plainte du **Directeur de cabinet du Maire de Chartres** et du **Maire de Lèves**, pour des raisons identiques (**copié/collé**) ? Le Maire ayant peut-être atteint son quota pour le mois en cours ?

Le groupe local d'Anticor, à ensuite (à son tour) déposé une plainte au **commissariat de Chartres,** contre **M. J-P Gorges,** pour « **menaces** ».

Un signalement à été rédigé et envoyé par **Anticor 28**, à la

Direction de l’association situé à Paris, qui après un passage par le service juridique, et au regard des faits, a décidé d’enclencher un **signalement national** auprès du **Procureur de la République de Chartres,** qui va devoir à présent, déterminer la suite à donner à cette « **affaire à tiroirs**« **.**

Les « **pantouflards** » employés (et payés) par la Mairie, vont devoirs faire valoir leur « **talents** » de défendeurs de première ligne.

De même, **les Médias dévolus aux idylles** (pour raisons diverses), vont-ils passer l’information sous silence ?

Pour **MédiaChartres,** **cette « parenthèse judiciaire » pourrait conduire à la découverte, de bien *d’autres choses* …**

Martine Leroy

COUP DE TONNER …

MédiaChartres soutien le monde médical

Nouveau coup de tonner dans le ciel des magasins de prêt-à-porter Chartrains.

Selon une vieille légende populaire, « ***la foudre ne tomberait pas deux fois au même endroit*** » ! et pourtant …

https://www.brut.media/fr/nature/la-foudre-peut-elle-frapper-deux-fois-au-meme-endroit–8fe06cf9-0a3b-4f33-bf8d-5f3a9902ac1f

NEWMARK
LIQUIDATION TOTALE
08 06 2022
16H18

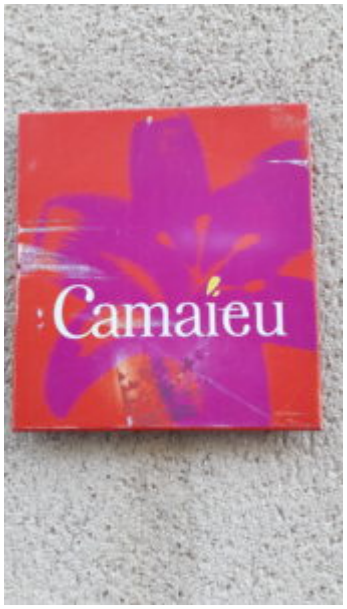
Camaïeu

pimkie
NOUVEAUTÉS

© MédiaChartres

MédiaChartres garde le souvenir d'une « *malédiction* » concernant les magasins de vente en prêt-à-porter, rue Marceau à Chartres, car après l'enseigne Camaïeu et le magasin Newmark, c'est désormais Pimkie qui est dans la tourmente […]

https://actu.fr/economie/pimkie-l-enseigne-annonce-la-fermeture-de-64-magasins-et-la-suppression-de-257-postes_58528920.html

MédiaChartres n'entrevoit malheureusement pas, dans l'immédiat, la fin de ce « sortilège ».

-Pouvoir d'achat-

Karine Relin

PARALLÈLE …

MédiaChartres soutien le monde médical

Il est facile, d’établir un « **parallèle**« , sur beaucoup de sujets entre les Villes Françaises, exemple simple, **MédiaChartres** se penche sur le petit commerce de proximité.

Nancy/Chartres, mêmes problèmes:

Sources: Lorraine actu

- **Piétonisation, manque de parkings, stationnement trop cher, rues vides, travaux… A Nancy**, ***certains commerçants n'en peuvent plus et ont peur de l'avenir !*** Après de vifs et longs débats, à **Nancy**, l'**extension de la zone piétonne** a finalement été inaugurée le **16 septembre 2022**.

Six mois après, les **commerçants**, qui avaient largement **exprimé leurs craintes**, tiennent le même discours. Mais, cette fois, avec le retour d'expérience en plus et la **peur de l'avenir**. Certains tentent de sortir la tête de l'eau, mais, **combien de temps encore vont-ils tenir** « Depuis que c'est piéton, en semaine, de **13h à 17h**, c'est **mort**. Certains jours, au mois de janvier, c'était **vraiment mortel**. Et ce silence, c'est tellement **pesant,** à tel point que les gens ont l'impression d'être en plein **confinement** ! » Que ce soit piéton à partir du V**endredi 12h, le week-end, de la mi-mai à fin Septembre**, d'accord. **Mais l'automne et l'hiver, c'est non** ! Les gens ne font pas l'effort de se garer plus loin, sur un **parking**. Les **personnes âgées** ne peuvent pas marcher jusqu'à nous. Si je n'avais pas mon **site internet**, qui me permet de faire venir des gens, mon magasin aurait **fermé.« Comment j'envisage l'avenir ? … mal, si ça continue comme ça, je vais déplacer mon commerce, conséquence d'une « situation compliquée » ».**
- Nous avions évoqué à la municipalité l'idée d'une piétonisation le week-end et l'été. On pensait qu'elle serait retenue, mais non. Aujourd'hui, on se sent

abandonnés par la Mairie. On nous répond « **oui, oui, oui**« , lors des réunions, mais au final ils font ce qu'ils veulent. On propose des choses, mais ce n'est jamais retenu. **Finalement, on nous a demandé notre avis au sujet de la piétonisation pour que les Élus-es puissent dire que des réunions publiques ont été organisées, c'est tout** ! Avec la piétonisation, le problème, c'est qu'à la fin, vous n'avez plus que des tabacs et des restaurants. Alors, si c'est ce que souhaite la municipalité, qu'elle le dise directement !

- Celui qui affirme avoir perdu **30 % de son chiffre d'affaires au mois de février** déplore dans un même temps les **conditions de stationnement**. Au début, 30 minutes gratuites puis 1 euro la minute. Après, 45 minutes puis 50 centimes la minute. Pour acheter un paquet de cigarettes, pourquoi pas, c'est suffisant. Mais, un client qui vient choisir des lunettes, entre le choix de la monture et celui des verres, c'est minimum 1h voire 1h30″, assène le gérant. **Les habitants de Chartres et de son agglomération, seraient-ils (elles) plus prompt à choisir une monture de lunettes et sa couleur ?**
- **– place Stanislas Nancy-** https://www.nancy.fr/nancy-la-ville/webcam

« Ce n'est pas apaisé,

c’est mort ! C’est pas pareil » !

- Un autre commerçant, qui souhaite rester anonyme, délivre lui aussi un avis bien tranché. On a eu des réunions de concertation pour la piétonisation et des sourires. Mais, tout ça, c’est de la **blague,** à là Mairie, ils écoutent, mais **ils n’entendent pas,** c’est du pur « **dogmatisme** », sauf que derrière, il y a des **dégâts collatéraux** !
  Autre problème qui ne fait pas les affaires des gérants : **le prix des loyers.** «A **Nancy,** on a de gros loyers, à l’image de Paris, par contre, on n’a pas beaucoup de clients», lance Florian, qui doit également composer avec le départ de son acolyte.«aujourd’hui, personne ne se paie, ce n’est pas vivable, on vient travailler, mais on perd de l’argent. Après plus de six mois sans salaire, Vivien a décidé de partir et de chercher un autre emploi« , détaille M. F……., qui ajoute « **Nancy** est en train de mourir, on n’a aucune locomotive qui fait venir les gens. On a plus de restaurants que de magasins» !

Après ce détour par Nancy, revenons à Chartres où il ne fait AUCUN doute, que de nombreuses similitudes sont incontestables, avec un petit plus, l’état de détérioration avancé des revêtements du sol des rues, et les interminables chantiers, un bon nombre de petits commerçants va probablement, se reconnaître ici ?

© **MédiaChartres**

MédiaChartres note et ajoute, qu'il a été indiqué, que la Mairie n'est pas le « **bureau des plaintes** » et que les commerçants doivent (pour réclamer où se plaindre), s'affilier (moyennent un abonnement annuel) **à l'association des « vitrines de Chartres » (pourtant) largement subventionnée,**

par … la Mairie ?

Les Vitrines de Chartres:
16 place des Halles
28000 Chartres
Contact:

Tél: 09 67 35 05 68

Mobile: 06 40 13 16 01
E-mail : **contact@vitrines-chartres.com**

LES VITRINES Chartres

Alice Cellier